



PROFESSIONNELS  
HYPOTHÉCAIRES  
DU CANADA

Mémoire de Professionnels hypothécaires du Canada  
au ministère des Finances :  
*Équilibrer la répartition des risques dans le système canadien  
de crédit à l'habitation*  
28 février 2017

Professionnels hypothécaires du Canada est l'association de l'industrie hypothécaire du Canada représentant 11 500 personnes et plus de 1 000 entreprises. Nous représentons des membres de chaque province et territoire. Nos membres comprennent des courtiers, prêteurs et assureurs hypothécaires de même que des fournisseurs de services de l'industrie. Grâce à cet effectif diversifié, nous sommes idéalement positionnés pour traiter des questions ayant un impact sur tous les aspects du crédit hypothécaire.

Nos membres jouent un rôle important dans le marché canadien de l'habitation. Pour mettre cela en perspective, les courtiers hypothécaires traitent 33 % de tous les prêts hypothécaires au Canada et près de 50 % des prêts hypothécaires aux primoaccédants, ce qui représente environ 80 milliards de dollars en activité économique annuelle. Par conséquent, nous sommes en mesure de parler des impacts sur le marché des propositions gouvernementales de partage des risques des prêts hypothécaires assurés garantis par le gouvernement.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le gouvernement de la possibilité d'apporter une contribution dans le processus décisionnel concernant le partage des risques pour les prêts hypothécaires assurés et garantis par le gouvernement. Nous croyons fermement que toute modification du système de financement hypothécaire exige des consultations approfondies de l'industrie afin d'assurer que le gouvernement comprend les préoccupations de l'industrie de même que les conséquences attendues et potentielles de toutes les modifications apportées.

Avant que nous commencions à livrer nos observations sur les dispositions spécifiques de partage des risques, il est important que toute discussion sur le partage des risques pour les prêts hypothécaires assurés tienne compte des implications des changements récents que le gouvernement a apportés aux critères d'assurance hypothécaire. C'est parce que le marché n'a pas fini de s'adapter aux changements apportés le 3 octobre à l'assurance hypothécaire et à l'admissibilité, ainsi qu'aux récentes modifications apportées aux réserves de capital exigées par le BSIF de la part des assureurs hypothécaires. Nous croyons que, dans la foulée de ces changements, que ce n'est pas le temps pour le gouvernement d'envisager la mise en œuvre d'autres modifications, en particulier les initiatives touchant les prêts hypothécaires assurés. Professionnels hypothécaires du Canada a présenté au Comité permanent des finances, en février, un mémoire détaillé précisant l'impact négatif de ces changements sur les emprunteurs hypothécaires canadiens. On peut le trouver [ici](#).

Par conséquent, nous soutenons que le partage des risques proposé pour les prêts hypothécaires assurés garantis par le gouvernement serait négatif et préjudiciable à la stabilité financière et à la sécurité du marché canadien de l'habitation pour les raisons suivantes :

1. Le système actuel est « sain, avec de bonnes assises qui favorisent la stabilité financière, y compris une réglementation robuste, la surveillance prudentielle des institutions financières réglementées et des critères de souscription serrés »<sup>1</sup> sans problème d'aléa moral.
2. Le modèle proposé augmentera les coûts pour les prêts hypothécaires assurés et pourrait créer d'importantes disparités régionales de prix.
3. Ce modèle risquerait d'accroître le risque d'insolvabilité pour certains prêteurs et changer fondamentalement la structure de prêts hypothécaires assurés obligatoires.

---

<sup>1</sup> <https://www.fin.gc.ca/activty/consult/lrs-prp-fra.pdf>

4. Enfin, si le gouvernement est préoccupé par le risque pour les contribuables et l'endettement des consommateurs, le fait de continuer à cibler l'espace hypothécaire assuré avec les politiques nationales aura un impact supplémentaire sur les primoaccédants. Or, ceux-ci ne sont pas responsables des éventuelles distorsions au sein du marché canadien de l'habitation.

### **Un système financièrement sûr avec des assises solides**

Les fondements de notre système d'assurance hypothécaire obligatoire sont robustes et les Canadiens bénéficient « d'un des systèmes de crédit à l'habitation les plus efficaces et accessibles dans le monde » (ministère des Finances).<sup>2</sup> La structure actuelle sert bien les Canadiens et les contribuables, dont 69 %<sup>3</sup> sont propriétaires de leur habitation, taux assez stable depuis dix ans. Ce taux de propriété élevé a bénéficié à la classe moyenne au Canada, le ménage canadien moyen ayant un avoir net estimatif de 726 000 \$, dont 263 000 \$ de valeur nette dans sa maison. La valeur nette en pourcentage du revenu disponible a atteint un record de 843 %.<sup>4</sup>

La tarification de l'assurance hypothécaire au Canada est soutenue par des modèles actuariels et subit des simulations rigoureuses pour veiller à ce que les assureurs soient suffisamment capitalisés pour résister à une crise du logement. La SCHL, par exemple, a confirmé en novembre que ses « avoirs en capital sont suffisants, même pour les scénarios extrêmes »<sup>5</sup>. Il y a donc peu de preuves pour suggérer que l'exposition au risque de défaut du contribuable canadien justifie ces modifications importantes du modèle d'assurance hypothécaire.

Le Canada bénéficie de la concurrence dans le secteur de l'assurance hypothécaire grâce à trois compagnies d'assurance concurrentes : Genworth Canada, Canada Guaranty, et la SCHL. Cette concurrence, en plus des critères réglementaires stricts prescrits par le BSIF, permet d'assurer la très haute qualité des normes de souscription des prêts hypothécaires assurés. Cette haute qualité contribue à répartir le risque de crédit sur l'ensemble du portefeuille national, ce qui assure la transparence des coûts d'emprunt et donne accès à un prix équivalent dans toutes les régions du pays. L'une des forces de ce système tient au fait que le crédit est disponible et constant tout au long du cycle économique, indépendamment des circonstances régionales. Par conséquent, le modèle actuel trouve l'équilibre entre l'accès à des habitations abordables tout en minimisant le risque et en prévenant l'exposition du contribuable.

Parce que la communauté des assureurs hypothécaires est assez petite, on peut vérifier que, collectivement, ils sont devenus très habiles à se réglementer eux-mêmes. En fait, nos membres nous disent que les assureurs sont en mesure de suivre les demandes de prêts hypothécaires qui se magasinent d'un prêteur à l'autre. Dans les cas où les demandeurs individuels pour un prêt hypothécaire assuré sont initialement refusés par un prêteur pour des motifs de souscription – l'assureur ou le prêteur peut refuser le prêt parce qu'il le juge trop risqué – le même individu peut tenter de passer par un autre prêteur pour essayer à nouveau. Les assureurs ont une certaine capacité d'en garder une trace et de se faire entendre des prêteurs s'ils pensent que la qualité des prêts qu'ils leur envoient laisse à désirer. Cette mesure aide aussi à prévenir la fraude.

---

<sup>2</sup> [http://www.fin.gc.ca/consultresp/06rev\\_40-eng.asp](http://www.fin.gc.ca/consultresp/06rev_40-eng.asp)

<sup>3</sup> <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-014-x/2011002/c-g/c-g01-fra.cfm>

<sup>4</sup> <http://www.dbrs.com/research/303853/canadian-housing-indicators-q3-2016.pdf>

<sup>5</sup> <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/sapr/co/2016/2016-11-17-0700.cfm>

Par conséquent, le système est configuré de telle façon qu'il dissuade les prêteurs de soumettre les prêts plus risqués aux assureurs. S'il voit qu'un prêteur lui soumet sans cesse de « mauvais » prêts, l'assureur peut décider de limiter le volume d'affaires qu'il fait avec lui. Il y a donc des contrôles efficaces dans le système existant, en plus des directives du BSIF. L'industrie se protège elle-même contre l'assurance des mauvais prêts et protège le système contre les risques moraux.

On comprend, en fait, que l'un des principaux objectifs du partage des risques consiste à atténuer ou prévenir le risque moral entre les prêteurs et les assureurs hypothécaires. Nous pensons toutefois que rien ne prouve l'existence de risques moraux dans notre système actuel, et nos membres nous disent que les prêteurs appliquent les mêmes pratiques de souscription, peu importe s'ils retiennent le prêt ou l'assurent et le titrisent.

Le document de consultation demande des commentaires sur ce que doivent être l'évaluation et la tarification appropriées des risques pour soutenir et renforcer le système d'accès à l'habitation. Nous croyons que le système actuel évalue déjà correctement le risque puisque la structure du marché répartit efficacement les pertes en raison de la nature généralisée du risque et des avantages de sa mise en commun.

La plus importante preuve statistique de ce fait réside dans le taux extrêmement faible d'arriérés au Canada. Selon les données de l'Association des banquiers canadiens, en date d'octobre 2016, à peine 0,28 %<sup>6</sup> des prêts bancaires à l'habitation étaient en souffrance. C'est une proportion extrêmement faible, qui indique que les prêteurs et assureurs adhèrent à des pratiques de souscription rigoureuses.

Si l'on examine les données régionales compilées par la CIBC<sup>7</sup>, le taux d'arriérés est à son maximum dans les provinces de l'Atlantique, soit de 0,65 %, suivi des Prairies et de l'Alberta à 0,4 % et 0,45 % respectivement. Le taux d'arriérés de l'Ontario et le plus faible au pays à 0,14 %, ce qui signifie que sur 10 000 prêts à l'habitation en Ontario, à peine 14 ont des retards de paiement. Ces données indiquent clairement que notre système de crédit à l'habitation est solide et fonctionne bien pour servir les propriétaires d'habitation et les contribuables.

### **Augmentation des coûts**

On ne se demande plus si les coûts vont augmenter avec les modèles de partage de risque proposés; la seule question demeure de combien. À notre avis, l'augmentation des coûts, l'augmentation de la procyclicité régionale et la diminution de la concurrence ne justifient pas le résultat prévu d'une réduction marginale de l'exposition du contribuable. Nous doutons que le modèle proposé puisse en effet leur profiter.

Comme le reconnaît le document de consultation, ce modèle transformerait la dynamique concurrentielle du marché hypothécaire en affectant de façon disproportionnée les petits prêteurs qui ont peu ou moins de sources de crédit à un taux concurrentiel. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, les modifications aux critères d'assurance hypothécaire ont déjà nui à la position concurrentielle des petits prêteurs, et l'introduction du partage des risques imposerait des pressions supplémentaires sur leurs modèles d'affaires.

---

<sup>6</sup> <http://www.cba.ca/fast-facts-the-canadian-banking-system?l=fr>

<sup>7</sup> [https://economics.cibccm.com/economicsweb/cds?ID=2272&TYPE=EC\\_PDF](https://economics.cibccm.com/economicsweb/cds?ID=2272&TYPE=EC_PDF)

L'impact que cela aurait sur les consommateurs serait double : une augmentation des prix et une diminution de l'accessibilité. Les prêteurs devront relever leurs taux de manière significative afin de tenir compte du risque additionnel qu'on leur impose, en particulier dans les régions où les taux d'arriérés sont plus élevés, c'est-à-dire les provinces de l'Atlantique et des Prairies, comme on l'a vu plus tôt. Cela signifie que la plupart des petits prêteurs devront soit limiter le nombre de demandes de prêt dans ces régions ou accroître leurs coûts à un tel point qu'ils ne seront plus compétitifs face aux prêteurs de plus grande envergure. C'est principalement à cause des exigences de capital supplémentaire. Les petits prêteurs devront réduire leur volume de prêts et accroître leurs coûts. Cet ajustement aura un impact sur les prêteurs qui opèrent à l'échelle nationale, mais l'impact sera encore plus grand sur les prêteurs régionaux et les coopératives de crédit ou caisses populaires d'un bout à l'autre du Canada. Ces institutions deviendront non concurrentielles ou seront obligées d'établir des taux d'intérêt régionalisés, ce qui imposera un fardeau financier supplémentaire aux communautés les moins capables d'en porter le poids. C'est en fin de compte le consommateur qui paiera la note, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur l'économie.

Nous croyons que l'estimation du gouvernement d'une augmentation de trois points de base dans le financement hypothécaire est faible : les coûts en capital additionnel auxquels font face les prêteurs se traduiront directement dans des coûts d'emprunt accru avec peu ou pas de baisse correspondante des primes d'assurance. En outre, les complexités administratives associées aux changements systémiques requis pour répartir les risques coûteront cher aux prêteurs, ce qui entraînera des coûts additionnels qui seront reportés sur les épaules des emprunteurs assurés. Lorsque ces augmentations de coûts s'ajoutent à celles résultant des modifications apportées en octobre 2016 à l'assurance hypothécaire, le gouvernement risque de créer un scénario où ses politiques entraîneront une augmentation des taux d'intérêt qui causera la crise procyclique qu'il tente à tout prix d'éviter.

### **Augmentation du risque d'insolvabilité pour les petits prêteurs**

À la suite des nombreuses modifications déjà apportées dans le but présumé d'assurer la stabilité du marché, l'introduction du partage des risques serait très préjudiciable à tous les prêteurs. Comme nous l'avons déjà souligné, l'imposition de coûts additionnels aux prêteurs se produirait à un moment où ils sont le moins capables de les assumer. Nous savons par expérience, et comme on l'a observé aux États-Unis pendant la crise du logement, que la perte d'accès au crédit hypothécaire exacerbe les récessions. Ici au Canada, on court le risque de transformer un ralentissement en véritable crise. Les modèles de partage des risques proposés feront augmenter les prix pour les consommateurs, affectant immédiatement les prêteurs qui ont survécu au premier tour de réduction de la concurrence par les nouvelles règles d'assurance hypothécaire de même qu'aux nouvelles exigences de capital du BSIF. Pour les consommateurs, cela se traduira encore par une augmentation des taux hypothécaires causée par la politique du gouvernement, et non par la dynamique du marché.

L'imposition de ces coûts supplémentaires poussera probablement de nombreux prêteurs non bancaires à reconsidérer sérieusement leur capacité de continuer à prêter à un taux concurrentiel au Canada. La structure du modèle de partage des risques, qui les laisse éponger un montant fixe d'un pourcentage du défaut de paiement, ferait supporter la perte initiale par les prêteurs et accroîtrait leurs risques d'insolvabilité en cas de perte régionale généralisée. Nous craignons que, s'il devait y avoir un déclin économique important dans une région, les petits prêteurs qui s'y concentrent aient un plus haut risque d'insolvabilité qu'en vertu du modèle actuel ou le risque est mieux réparti à travers le pays. Dans une région économiquement déprimée, les prêteurs régionaux pourraient aussi faire face à des risques de retrait des dépôts et à des risques d'assurance dépôts

parce que l'économie locale ne serait pas capable de financer les pertes. Ce ne sont pas les mauvaises pratiques de souscription mais bien les pertes d'emplois qui constituent le principal facteur de perte pour les petits prêteurs régionaux et coopératives de crédit. C'est pourquoi les pertes d'assurance hypothécaire pourraient aggraver ce risque et ajouter des effets procycliques dans l'économie.

Les petits prêteurs ne seraient pas seuls à affronter ce risque. Même si les grands prêteurs n'ont pas le même risque d'insolvabilité, ils seraient quand même affectés par la structure de partage des risques. Ils pourraient être forcés de se retirer de certains marchés, ce qui réduirait l'accès au crédit dans les communautés qui en ont le plus besoin. Un tel retrait pourrait créer de petites crises régionales de l'habitation, ou les assureurs – et en dernière analyse les contribuables – essuieraient des pertes accrues en raison du modèle de partage des risques. Au lieu de renforcer le système actuel, les modifications proposées affaibliraient la structure et la stabilité de notre système financier et accroîtraient l'exposition du contribuable.

### **Crainte de l'endettement des emprunteurs assurés**

Le gouvernement demande si les risques du marché hypothécaire canadien sont évalués de manière adéquate et donc si les prêteurs poussent les Canadiens à s'endetter de façon déraisonnable. Le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises qu'il est préoccupé par le niveau d'endettement des consommateurs au Canada et il a raison de s'inquiéter de l'augmentation des ratios de prêt-à-revenus ou de dette-à-revenus en tant que signe d'une détérioration des finances des ménages. Nous estimons toutefois que, compte tenu de la santé globale du système actuel de crédit hypothécaire, cette inquiétude du gouvernement semble exagérée. Une étude de l'impact des dettes non garanties comme les cartes de crédit et les prêts auto pourrait mieux convenir si le but du gouvernement est d'améliorer le bien-être financier des Canadiens en général. Les prêts hypothécaires sont garantis par des actifs susceptibles de gagner de la valeur. Les prêts non garantis n'ont pas cette sûreté.

L'avoir net des ménages canadiens augmente, et l'on en tient rarement compte lorsque l'on évalue les vulnérabilités touchant les ratios de prêt-à-revenus. L'économiste de l'Université Laval Stephen Gordon a récemment écrit : « l'accroissement de l'endettement n'est pas en lui-même un signe de détérioration des finances des ménages, spécialement lorsque les taux d'intérêt déclinent ».<sup>8</sup> Monsieur Gordon ne rejette pas la préoccupation voulant que les ménages canadiens doivent réduire leur ratio d'endettement, mais il souligne que « les actifs ont augmenté plus rapidement (que les ratios de dette-à-revenus), ce qui a entraîné un assainissement des bilans financiers des ménages ».<sup>9</sup> Son point de vue, que nous partageons, est que l'on fait erreur en se concentrant exclusivement sur le côté passif du bilan des ménages et que l'on ne devrait pas conclure que nous sommes dans une position où l'endettement est si élevé qu'il risque de causer une catastrophe économique.

La Banque du Canada sonne souvent l'alarme au sujet de l'endettement, mais il faut examiner ce qu'elle déclare en réalité. En effet, dans sa *Revue du système financier* de juin dernier, la Banque fait des mises en garde touchant l'augmentation des ratios de prêt-à-revenus et cite des données démontrant que ces mêmes ratios sont de plus en plus élevés dans le cas des nouveaux prêts hypothécaires. C'est là un point que le gouvernement a mainte fois cité lorsqu'on lui demandait les

---

<sup>8</sup> <http://news.nationalpost.com/full-comment/stephen-gordon-our-debt-binge-myth>

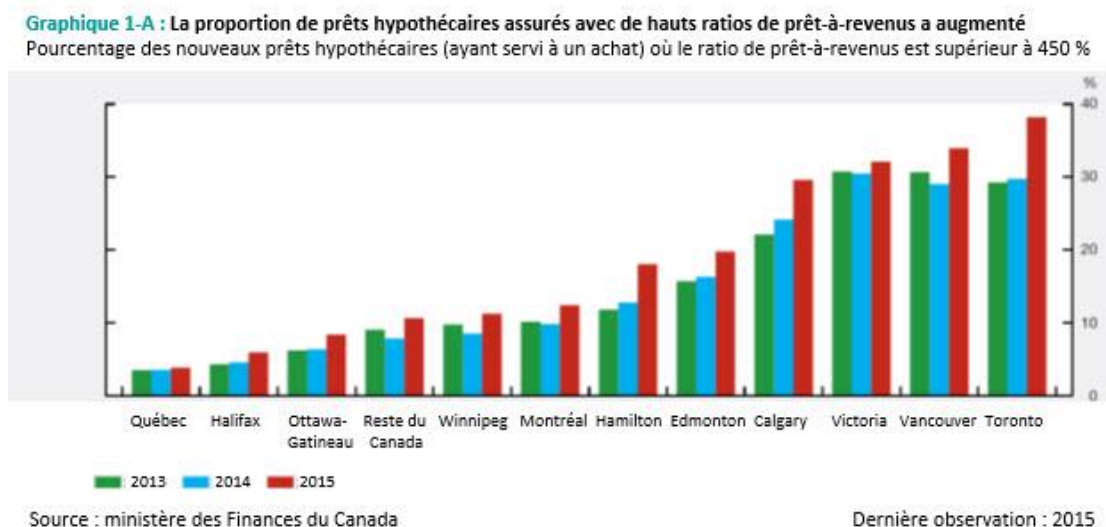
<sup>9</sup> Ibid.

motifs des modifications à l'assurance hypothécaire. Ce qui manque dans ce débat, toutefois, est un examen de la répartition de cette augmentation entre les prêts assurés et non assurés.

Le gouvernement a apporté des changements significatifs aux prêts hypothécaires assurés, et le partage des risques proposé se concentrerait davantage sur ces prêts, mais cette préoccupation pour le ratio de prêt-à-revenus ne touche telle que les prêts assurés?

La réponse est pas vraiment. En fait, la proportion des prêts hypothécaires ayant un rapport de prêt-à-revenus supérieur à 450 % a augmenté de 16 à 21 % parmi les prêts hypothécaires assurés, depuis 2014-2015, alors que l'augmentation a été de 19 à 24 % pour les prêts hypothécaires non assurés.<sup>10</sup> Par conséquent, la vitesse à laquelle l'augmentation du ratio de prêt-à-revenus augmente est la même indépendamment du fait que l'hypothèque soit assurée ou non et le pourcentage de prêts hypothécaires qui ont un ratio supérieur à 450 % est en fait plus élevé parmi les prêts hypothécaires non assurés. Compte tenu de ces statistiques, on se demande comment le fait de restreindre l'accès au financement hypothécaire pour les prêts hypothécaires assurés affecterait l'accumulation de la dette dans l'espace non assuré.

Enfin, la Banque du Canada, en utilisant des données du ministère des Finances, fournit une liste instructive des régions où la proportion de prêts assurés a augmenté le plus<sup>11</sup>.



Ce graphique démontre clairement que les plus fortes hausses des ratios de prêt-à-revenus sont de nature régionale et se limitent aux grandes régions urbaines, principalement Toronto, Vancouver, Victoria et Calgary. Cela remet en question la notion selon laquelle il y a un problème systémique à travers le Canada exigeant des changements nationaux sur le marché des prêts hypothécaires assurés. Si la véritable préoccupation est la proportion de prêts hypothécaires assurés avec des ratios élevés de prêt-à-revenus, nous croyons que l'accent devrait être mis sur l'élaboration d'une approche ciblée de ces régions. En effet, les régions du pays qui sont les plus susceptibles de subir les plus grandes conséquences négatives du partage des risques (celles qui ont des taux plus élevés d'arriérés) ne sont pas celles qui ont les taux les plus élevés de prêt-à-revenus, à l'exception de Calgary.

<sup>10</sup> <http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2016/06/rsf-juin2016.pdf> page 11/12

<sup>11</sup> Ibid.

Si le problème est spécifiquement celui des ratios de prêt-à-revenus, alors les changements devraient protéger l'ensemble du marché, et pas seulement le marché assuré. À la suite des modifications apportées en octobre aux critères d'admissibilité à l'assurance hypothécaire et de l'augmentation des primes créée par le resserrement des exigences en matière de suffisance du capital promulgué en janvier par le BSIF, les politiques de partage des risques proposées pourraient être le troisième changement successif à pénaliser de façon disproportionnée les primoaccédants. Nous ne croyons pas que son introduction protégerait mieux le marché que le modèle en place.

## Conclusion

Les modèles de partage des risques proposés pour l'assurance hypothécaire garantie par le gouvernement auraient une incidence excessive sur les plus petites collectivités du Canada qui ont les économies et les marchés de l'habitation les plus faibles. Les retombées du modèle proposé auront une incidence négative sur les consommateurs canadiens qui profitent des avantages de la filière du courtage hypothécaire. Les consommateurs canadiens – et spécialement les primoaccédants – se sont montrés de plus en plus enclins à utiliser les services d'un courtier hypothécaire pour se procurer plus de choix et une meilleure assistance pour se conformer aux exigences techniques de qualification au crédit hypothécaire.

L'économie canadienne a connu une croissance modeste en 2016, en particulier pour la classe moyenne, et le secteur de l'habitation a été le moteur de cette croissance. La Banque du Canada fait remarquer que les nouvelles règles réduiront la croissance de l'économie canadienne, ce qui nuira à la classe moyenne, et que le partage des risques amplifierait ces préoccupations.<sup>12</sup> Compte tenu de l'incertitude économique mondiale et du risque que la politique protectionniste du nouveau président américain pourrait avoir sur l'économie canadienne en général, nous ne croyons pas que ce soit le bon moment pour serrer encore la vis au marché canadien de l'habitation.

Le partage des risques est une décision superflue dans un marché hypothécaire qui fait déjà l'envie du monde développé pour sa stabilité. Le Canada a échappé à un effondrement du marché du logement au cours de la récession économique mondiale en raison de politiques fiscales prudentes qui assurent la stabilité sur l'ensemble du cycle économique dans toutes les régions du pays. Le partage des risques réduirait la concurrence et ferait grimper les prix pour les Canadiens de la classe moyenne, tout en créant des distorsions dans le cadre réglementaire qui vont saper la stabilité et la sécurité de notre système financier. Nous ne pensons pas qu'il y ait d'avantage suffisant à son introduction par rapport aux structures déjà en place dans le système de réglementation du Canada.

---

<sup>12</sup> <http://www.bankofcanada.ca/wp-content/uploads/2016/10/rpm-2016-10-19.pdf>



## Professionnels hypothécaires du Canada

Professionnels hypothécaires du Canada est l'association de l'industrie hypothécaire du Canada représentant 11 500 personnes et 1 000 entreprises. Nous représentons des membres de chaque province et territoire. Nos 11 500 membres comprennent des courtiers en hypothèques, des prêteurs hypothécaires, des assureurs hypothécaires et des fournisseurs de services de l'industrie. Grâce à cet effectif diversifié, nous sommes idéalement positionnés pour traiter des questions ayant un impact sur tous les aspects du processus de crédit hypothécaire.

### Vision

Être reconnu comme principaux porte-parole du réseau de courtiers hypothécaires du Canada et la principale autorité en matière de prêts hypothécaires.

### Mission

Jouer un rôle de direction, de représentation, de formation et d'information pour assurer une collaboration fructueuse entre l'Association, ses membres, les organismes de réglementation et les emprunteurs hypothécaires.

### Objectifs

Afin d'aider à assurer un marché hypothécaire efficient et efficace, Professionnels hypothécaires du Canada travaille à :

- Sensibiliser les consommateurs aux avantages de traiter avec le réseau de courtiers en prêts hypothécaires;
- Défendre les intérêts des membres dans les dossiers législatifs et réglementaires;
- Développer, contrôler et promouvoir les normes et la déontologie du secteur hypothécaire;
- Offrir une formation hors pair aux conseillers hypothécaires;
- Fournir de l'information récente et pertinente aux membres et aux emprunteurs hypothécaires.

### Histoire

- Fondée en 1994, Professionnels hypothécaires du Canada (anciennement ACCHA) compte des membres dans tous les segments du secteur hypothécaire canadien.
- Professionnels hypothécaires du Canada participe activement à la formation professionnelle et organise des activités régionales et nationales à travers le Canada
- Professionnels hypothécaires du Canada est la porte-parole de son l'industrie auprès des gouvernements, des médias et des organismes de réglementation.
- L'objectif de Professionnels hypothécaires du Canada est de faire évoluer le secteur canadien du crédit hypothécaire jusqu'à un statut professionnel complet, soutenu par les plus hautes normes de pratique.
- En 2004, Professionnels hypothécaires du Canada a lancé le titre professionnel de conseiller hypothécaire accrédité (CHA) dans le cadre d'un engagement continu envers l'industrie hypothécaire canadienne.
- Professionnels hypothécaires du Canada se fait une obligation d'armer ses membres avec des statistiques récentes, des publications et des rapports de recherche.